Environnement

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1083

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Bilan genevois

(*jd*) «Vive la différence avec des droits égaux !» Ce mot d'ordre des femmes boliviennes est aussi le titre d'une brochure éditée par la ville de Genève et la Fédération genevoise de coopération. Cette dernière, qui vient de fêter son 25e anniversaire, regroupe 49 associations: elle gère l'aide publique au développement des communes et du canton et même de la Confédération (une somme de 4,7 millions en 1990) et conduit une politique d'information auprès du public genevois. La brochure présente l'histoire de la fédération, son organisation et quelques réalisations concrètes ainsi que la liste des projets subventionnés par la ville de Genève au cours de la dernière décennie. Même s'ils ont rejeté une initiative populaire qui demandait de consacrer 0,7% du produit cantonal à l'aide au développement, les Genevois font un effort important dans ce domaine (voir le tableau ci-dessous).

Villes romandes et tessinoises de plus de 10 000 habitants et crédits en francs par habitant, en 1990.

Ville	fr./habitant
Martigny, Le Locle, Bellinzone	0
Nyon	0,05
La Chaux-de-Fonds	0,10
Renens	0,30
Lausanne	0,40
Sion	0,60
Bienne	0,65
Delémont	0,70
Montreux, Vevey	0,95
Yverdon, Neuchâtel	1,00
Locarno	1,05
Fribourg	0,40
Sierre	1,50
Monthey	1,55
Morges	2,55
Onex	2,70
Lugano	2,90
Pully	4,15
Vernier	4,30
Genève	9,80
Meyrin	11,10
Lancy	14,60
Carouge	15,10

PS. L'information sur le tiers-monde, si elle veut être efficace, doit emprunter les formes les plus attrayantes de la communication. Mais faut-il aller jusqu'à choisir une couverture cartonnée et du papier glacé pour faire passer le message de la coopération genevoise, au moment où les collectivités publiques sont confrontées à des difficultés budgétaires importantes ? ■

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

La sagesse vient aux partis

(*ag*) Les partis gouvernementaux souhaitent que le Conseil fédéral ne limite pas le droit de référendum en même temps qu'il demande la ratification de l'EEE. L'urgence ne justifie pas cette limitation: il y a déjà des dispositions constitutionnelles pour ces cas-là. L'absence de marge de manœuvre non plus. Qui lancera un référendum contre une disposition qui est imposée par la primauté du droit international ?

Le Conseil fédéral et le Parlement seraient politiquement bien avisés de ne poser au peuple qu'une question simple, celle de la ratification du traité, n'en déplaise aux juristes de la couronne.

Même le conseiller aux Etats bernois Zimmerli président d'un groupe de travail des deux Chambres, qui préconisait une limitation dans les cas de transcription obligée a changé d'avis. La sagesse vient même aux juristes. Il ne reste plus qu'à convaincre M. Jacot-Guillarmod, vice-directeur de l'Office fédéral de la justice. ■

ENVIRONNEMENT

La vie à crédit

(*jd*) Le sommet de Rio est sauvé: le président Bush participera à la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Mais le prix payé par les Européens pour s'assurer la présence du président américain risque bien de se révéler prohibitif pour la survie de la planète. Au départ il était question de signer une convention sur le climat qui exigeait des pays participants la stabilisation des émissions de gaz qui contribuent à l'effet de serre d'ici l'an 2000 au niveau de 1990. Aujourd'hui, sous la pression américaine, on ne parle plus de délai impératif. Les Etats-Unis ont donc décidé de continuer de vivre à crédit, sur le dos des ressources naturelles et de l'état de l'environnement. La vie à crédit, c'est aussi le choix de ceux qui en Suisse préconisent le rejet de l'initiative populaire pour la sauvegarde des eaux et de la loi fédérale sur la protection des eaux; pour eux, quelques pour-cent de kilowattheures supplémentaires sont plus importants que la préservation des espèces animales et végétales dépendantes d'un débit d'eau minimum, que la préservation de paysages naturels dans un pays déjà largement normalisé, bétonné, équipé, alors même que le potentiel d'économie lié à une meilleure utilisation de l'électricité avoisine le tiers de la consommation actuelle. ■

BERNE

Code civique communal

(*cfp*) Dans le canton de Berne l'autonomie communale n'est pas une vaine expression: les communes y possèdent leur propre «constitution» (*Gemeindeordnung*) et certaines y édictent également un code civique communal. Bienne, Langenthal, Thoune, Interlaken et d'autres ont déjà adopté pareil règlement. La ville de Berne complétera cette liste pour autant que le résultat de la consultation organisée dimanche prochain soit positif.

Le projet prévoit le droit de pétition, qui n'était pas expressément mentionné jusqu'à maintenant, et il favorise le vote par correspondance: il sera autorisé dès réception du matériel par les citoyens; une disposition qui va encore étendre la période de vote qui pourra, si partis et organisations ne changent pas leurs habitudes, débuter avant qu'ils n'aient diffusé leurs mots d'ordre ou soient entrés en campagne.

Le texte autorise l'emploi de spécialistes pour participer au dépouillement électronique, permet les apparentements et sous-apparentements pour les élections au Conseil de ville et fixe les règles pour l'établissement de la majorité quand les électeurs se prononcent sur des variantes, type de consultation généralement exclu ailleurs en Suisse.

Le droit d'initiative communale est reconnu à Berne, contrairement à d'autres cantons, et il suffit de 5000 signatures recueillies en six mois pour provoquer une consultation populaire.

Notons encore que les partis bénéficieront de l'envoi gratuit de propagande pour les élections, en même temps que le matériel officiel. ■